



Numéros nationaux :

| Numéro d'article :

Page 1/4

Namur,

Madame , Monsieur ,

Ceci est votre **avertissement-extrait de rôle<sup>1</sup>** à l'**impôt des personnes physiques** et taxes additionnelles pour vos **revenus 2021** (exercice d'imposition 2022).

Vous trouverez ci-contre le montant que vous devez payer.

**N'attendez pas** jusqu'à l'échéance pour effectuer ce paiement et évitez ainsi des intérêts de retard et des frais de poursuite<sup>2</sup>.

Dans le cadre des mesures d'aide à l'énergie, le **délai de paiement est passé de 2 à 4 mois**. Vous trouverez la **date de paiement adaptée** dans le **cadre bleu** ci-dessus.

À payer par vous :  
€

Payez avant le :

## Comment payer ?

### Par virement bancaire

- Numéro de compte :  
**Attention : nouveau numéro de compte !**
- Communication structurée :  
\*\*\* / / \*\*\*
- Toujours mentionner !**
- Bénéficiaire :  
SPF Finances
- Code BIC :

### Via MyMinfin

1. Connectez-vous à [www.myminf.be](http://www.myminf.be).
  2. Cliquez sur « Payer mes dettes » et vous serez directement relié à votre portail bancaire en ligne.
- Les données suivantes sont déjà préremplies pour vous :
- le montant
  - le numéro de compte bancaire
  - la communication structurée

### Avec votre smartphone

Scannez ce code avec un lecteur QR et connectez-vous à MyMinfin avec itsme® ou eID :



<sup>1</sup> Conformément à l'article 136 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92).

<sup>2</sup> En cas de retard de paiement, des intérêts de retard sont dus sous certaines conditions. Vous trouvez plus d'infos sur [fin.belgium.be](http://fin.belgium.be) avec le moteur de recherche « Difficultés de paiement ».

## Avez-vous des questions sur cet avertissement-extrait de rôle ?

Vous pouvez trouver une réponse à presque toutes vos questions sur notre site web [www.fin.belgium.be](http://www.fin.belgium.be).  
Vous ne trouvez pas ce que vous cherchez ? Contactez-nous de la manière suivante :

### Vous avez des questions concernant le mode de paiement ou des problèmes de paiement ?

[www.myminfin.be](http://www.myminfin.be), la voie la plus rapide et la plus facile

- paiement en ligne
- demandez un plan de paiement
- consultez votre solde impayé de dettes ouvertes auprès du SPF Finances

#### Besoin d'aide ?

Appelez le 02 572 57 57 avec le code direct **19363**

Jours ouvrables de 9 h à 17 h

### Vous avez des questions sur le montant, le calcul ou les codes utilisés ?

Appelez le 02 572 57 57 avec le code direct **17002**

Jours ouvrables de 9 h à 17 h

Lors de tout échange, veuillez rappeler le numéro d'article ( ) ainsi que votre numéro national ( ).

## Vous n'êtes pas d'accord avec cet avertissement-extrait de rôle ?

### Des erreurs ou omissions simples à nous communiquer ?

Contactez-nous au 02 572 57 57 avec le code direct **17002**.

### Contestations fondamentales ?

Introduisez de préférence une **réclamation**. Vous devez introduire votre réclamation au plus tard dans un délai d'un an<sup>3</sup> :

- de préférence via [www.myminfin.be](http://www.myminfin.be), ou
- par courrier au : Centre PARTICULIERS LIEGE  
Avenue Prince de Liège 133 bte 589 - 5100 Jambes

en y indiquant :

- votre nom, adresse et numéro national et ceux de votre conjoint ;
- le numéro d'article ( ), la commune ( ) ;
- les raisons pour lesquelles vous contestez l'imposition ;
- la date et les signatures.

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu(e).

Dans un nombre limité de cas, vous pouvez encore obtenir un **dégrèvement d'office** de l'imposition. Vous devez en faire la demande dans un délai de 5 ans<sup>4</sup> et le faire également de préférence via [www.myminfin.be](http://www.myminfin.be).

### Service de Conciliation fiscale

Si vous avez déjà introduit une réclamation ou une demande de dégrèvement d'office, ou si votre demande de plan de paiement a été rejetée, vous pouvez faire appel au Service de Conciliation fiscale, Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 46, 1030 Bruxelles. Vous pouvez trouver toutes les informations complémentaires et les coordonnées de ce service sur [www.conciliationfiscale.be](http://www.conciliationfiscale.be).

**Conservez** soigneusement **cet avertissement-extrait de rôle**. Vous devrez peut-être prouver vos revenus, par exemple, pour demander des avantages sociaux (bourses d'études, prêts sociaux, primes de logement...). Vous pouvez toujours l'imprimer via [www.myminfin.be](http://www.myminfin.be).

<sup>3</sup> À compter du 3<sup>e</sup> jour ouvrable qui suit le 14.11.2022, ou en cas d'envoi électronique, à compter du jour où l'avertissement-extrait de rôle a été mis à disposition.

<sup>4</sup> À compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle l'impôt a été établi ou à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice d'imposition dont relève l'impôt.

Date d'exécutoire du rôle :

N° nat. :

Commune :  
Art. :

N° Rép. :  
Revenus 2021 - EX 2022

## Résumé

Cette cotisation a été établie sur base des données qui figurent ci-après.  
Veuillez vérifier si ces données sont correctes.

### Données de la déclaration

Code	Donnée	Code	Donnée	Code	Donnée
1002		1028		1030	
1031		1266		1286	
2028		2266		2286	
2287		2361			

### Données administratives

1061		1084		1086	
1090		1288		2086	
2288					

## RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

€

Taux moyen d'imposition (%)

## DETAIL DU CALCUL

### DETERMINATION DES REVENUS IMPOSABLES

#### Revenus professionnels

Maladie ou invalidité	1266	2266
Total		
Imposable globalement		
Précompte professionnel	1286	2286
Cotisation spéciale sécurité sociale		2287

### REVENUS PROFESSIONNELS IMPOSABLES GLOBALEMENT

Maladie ou invalidité		
Total		

### REVENU IMPOSABLE GLOBALEMENT

Revenus professionnels		
- Maladie ou invalidité		
Total des revenus nets		
Revenu imposable globalement		

## CALCUL DE L'IMPOSITION

Quotités exemptées		
- montant de base		
- handicap du contribuable		
- montant de base majoré		
augmenté pour:		
- enfants à charge		
- enfants handicapés		
Total		

Date d'exécutoire du rôle :

N° nat. :

Commune :  
Art. :

N° Rép. :  
Revenus 2021 - EX 2022

## Détail du calcul (suite)

Impôt de base  
Réduction d'impôt  
- sur les quotités exemptées

Impôt à répartir  
Réduction maladie-invalidité

Impôt de base réduit

Principal sur rev. impos. globalement  
Principal total sur  
rev. impos. globalement et distinctement  
IMPOT FEDERAL  
Impôt Etat réduit

0,00 x      %=

0,00 x      %=

IMPOT REGIONAL

Impôt Régional

0,00 x      %=

0,00 x      %=

IMPOT TOTAL

Impôt Total

SOLDE IMPOT FEDERAL

Solde Impôt Fédéral

SOLDE IMPOT REGIONAL

Solde Impôt Régional

Total Solde Impôt Fédéral

Total Solde Impôt Régional

S O L D E

### Cotisation Spéciale pour la Sécurité Sociale

Montant dû sur

Montant que vous devez payer

Stratégie : Libre

Stratégie (n°) 11

Version du calcul : IPP\_EX2022\_VIEW.1.4CP